



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 6 février 2017 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Mesdames et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Louis Boulianne, Anne Pelletier, Alain Thériault et Linda Levesque formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-19-17

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu .

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

RS-20-17

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que les procès-verbaux de la réunion du 5 et du 19 décembre 2016 soient acceptés tels que rédigés. La RS181-16 modifiant les frais de représentation à 546.92 de Mme Linda Levesque.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 janvier 2017 de 13,7101.44\$ en marge de crédit.

Période de questions

Aucune question

RS-21-17

Approbation des comptes

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

1. Petite caisse : Postes Canada	160.35	
Pauline Bossé (ménage)	90.00	
Guignolée (don)	50.00	
Épicerie 4 Sous	<u>6.30</u>	306.65
2. Bell Canada : Municipalité		202.27



No de résolution
ou annotation

Cantine	143.75	
Caserne pompier	<u>58.75</u>	
3. Hydro Québec Centre Communautaire		404.77
4. Bell Mobilité		1,896.26
5. BMR		19.50
6. Commission scolaire du Fleuve & des Lacs		536.18
7. Plomberie G.M.enr. (Garage & ancien bureau)		795.63
8. OBV du fleuve St-Jean		698.68
9. Manic Sanitation		1,000.00
10. Société Mutuelle de Prévention		210.56
11. Usinage Industriel Dégelis		345.45
12. Dickner		343.91
13. Pétrole Jacques Larochelle		133.27
14. MRC de Témiscouata		3,332.08
15. Info Dimanche		188.98
16. Pompier (pratique)		119.58
17. Pièces Témis		1,800.00
18. MacPek		167.93
19. Laforest Nova Aqua		7.61
20. Uni-Machine		510.49
21. Électronique Mercier		163,963.55
22. Édition Yvon Blais		106.93
23. Englobe		162.75
24. Hydro-Québec		77.61
25. Étienne Moreau (cafétière)		253.09
26. Poste Canada		100.00
27. Coopérative de services pétroliers		850.82
28. Épicerie des 4 Sous		1,149.44
29. Alcide Ouellet		86.46
30. René Claude Ouellet (dénéigement)		129.66
31. Ville Dégelis (entraide)		287.43
32. Oxygaz		415.80
33. Bureau de publication (avis de mutation)		12.48
34. Hydro-Québec (590-585 5 ^e Rang, 112 des Érable, caserne)		24.00
	<u>1,799.92</u>	
Total		182,237.47
35. Édition juridiques FD, mise à jour élection & référendum		77.70
36. Petite caisse (timbres, ménage, fourniture)		148.65
37. Les Service Kopilab : contrat de service		426.85
38. Pétroles Larochelle; diesel clair		1,284.30
39. Groupe BMR (propane)		28.70
40. Nortrax Québec (fourniture pépîne)		318.29
41. Émilien Beaulieu (frais représentation)		72.00
42. Hydro-Québec ; garage		618.93
43. Les Commerçant de la Chaudière		65.94
44. Mon Buro (fourniture de bureau)		32.18
45. Livre Tout		19.99
46. Desjardins Sécurité financière		<u>1,715.76</u>
Grand Total		187046.76



Demande de soumissions pour la location de machineries et l'achat de matériaux

Les membres du conseil décident de reporter ce point à une autre réunion, ils désirent en discuter lors d'une prochaine séance de travail

RS-22-17

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de compte

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 184,362 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par les Municipalités sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition de comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur proposition de M. Louis Boulianne, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de la paroisse de Packington informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

RS-23-17

Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2016-2017 : Demande de subvention – Volet ensemencement estival et Pêche en herbe

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise M. Denis Moreau, directeur général a présenté une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2016-2017 dans le volet ensemencement estival ainsi que dans le programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ).



No de résolution
ou annotation

Que Denis Moreau est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents se rapportant à ce programme.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte la responsabilité de ce projet dans l'éventualité que le projet soumis soit subventionné.

Adopté à l'unanimité

Attribution du mandat à la MRC de Temiscouata de présenter un projet d'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie

M. le maire informe les membres du conseil que ce dossier est mis à l'étude par les maires et une décision sera pris ultérieurement.

RS-24-17

Hommage aux bénévoles

Le journal Info Dimanche publiera encore cette année une section spéciale dans l'édition de Pâques, soit celle du 16 avril, une section À Pâques, nous leur disons Merci!

Le Conseil désire souligner l'apport exceptionnel des bénévoles qui ont organisé la première édition du Festival la Forêt sous toutes ses couleurs.

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les groupes de bénévoles du comité du Festival la Forêt sous toutes ses couleurs.

Que le Conseil municipal achète une publicité carte d'affaires au montant de 95 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

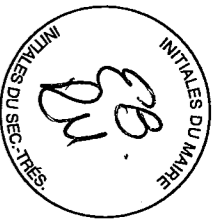
RS-25-17

CODET : membership 2017

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington renouvelle son adhésion à la Corporation de développement économique du Transcontinental au montant de 100.\$ pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité



RS-26-17

No de résolution
ou annotation

Appel de candidatures pour l'exploitation du restaurant de la plage municipal et le camping

Nous avons reçu une candidature et cette dernière ne répond pas à nos exigences

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil fasse un deuxième appel de candidatures dans l'Informateur et sur la page Facebook de la municipalité avec les mêmes spécifications.

Adoptée à l'unanimité

RS-27-17

Hockey Temiscouata : demande d'aide financière

Hockey Temiscouata sollicite une aide financière de 50.\$ par joueur pour l'organisation du hockey.

Après délibération,
il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide de 50.\$ à Hockey Temiscouata pour la continuité de son mandat dans le Temiscouata du développement des joueurs de hockey.

Adoptée à l'unanimité

RS-28-17

Regroupement pour un Québec en santé : Appui

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé et, à cet effet, demande au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
- a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
- b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Adoptée à l'unanimité

Persévérance scolaire

RS-29-17

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région

**Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu**

De déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

D'appuyer les efforts des partenaires de la démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution à la direction de COSMOSS
Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

RS-30-17

Adoption du tableau de bord en sécurité incendie

ATTENDU que les membres du conseil municipal de la paroisse de Packington ont pris connaissance du tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2016;

Par conséquent,
il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que présenté par son service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

RS-31-17

Signalisation respectons nos distances vélo

La municipalité est invitée à participer à la campagne de sensibilisation au partage de la route par l'ajout de panneaux de signalisation. Comme nous avons sur notre réseau de plus en plus de cyclistes, le conseil est d'avis qu'il serait intéressant d'installer de la signalisation pour sensibiliser les automobilistes à respecter la distance entre un véhicule et un vélo.

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande au directeur général de prendre des informations concernant les coûts rattachés à un tel projet. Que demande



No de résolution
ou annotation

soit transmise au ministère des Transports pour savoir s'il pourrait installer un panneau de 4 x 8 ainsi que de la signalisation sur le réseau collecteurs.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne le compte-rendu de la réunion du comité exécutif de la MRC tenue en janvier.

Période de questions

- Une contribuable suggère de régler le problème de la vitesse autour du lac au lieu d'investir dans de la signalisation pour les vélos.
- M. Guillaume Morin dépose auprès du conseil le contrôle biologique des insectes piqueurs dans le secteur de la rue Pelletier et du 8^e et 9^e Rang Nord. Il dépose sa demande ainsi que la signature des résidents du secteur.
- Un contribuable demande si les lumières qui éclairent les terrains multifonctionnels sont très coûteuses en électricité.
- Un contribuable demande si des activités auront lieu à Packington pour la semaine de la persévérance scolaire ou c'est juste une déclaration du conseil de la semaine.
- Un contribuable demande un suivi concernant la téléphonie cellulaire.

Levée de l'assemblée

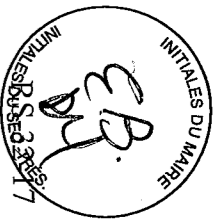
À 20 h 45, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion spéciale du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 27 février 2017 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Mesdames et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Louis Boulianne, Anne Pelletier, Alain Thériault, Linda Levesque et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.



Adoption de l'avis de convocation

M. le maire fait lecture de l'avis de convocation adressée à chacun des membres du conseil pour la séance extraordinaire et tous reconnaissent l'avoir reçu conformément à la loi.

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

d'accepter l'avis de convocation tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

RS-33-17

RG-283-2016 : Conditions d'emprunt

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

QUE la Municipalité de la paroisse de Packington accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Lacs de Temiscouata pour son emprunt par billets en date du 7 mars 2017 au montant de 150 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 283-2016. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

13 400 \$	2.61 %	7 mars 2018
13 700 \$	2.61 %	7 mars 2019
14 000 \$	2.61 %	7 mars 2020
14 400 \$	2.61 %	7 mars 2021
94 500 \$	2.61 %	7 mars 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adoptée à l'unanimité

RS-34-17

Résolution de concordance au règlement 283-2016

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Packington souhaite emprunter par billet un montant total de 150 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
283-2016	150 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 150 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 283-2016 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairresse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 7 mars 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	13 400 \$
2019	13 700 \$
2020	14 000 \$
2021	14 400 \$
2022	14 800 \$(à payer en 2022)
2022	79 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Packington émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 283-2016, chaque emprunt subéquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

RS-35-17

Soumission traitement surface double

Le vendredi 17 février dernier, nous avons ouvert les soumissions pour les travaux de traitement de surface double sur le Chemin du Détour. Deux soumissions ont été reçues. Après vérification de la conformité, le plus bas soumissionnaire est les Entreprises Bourget au montant de 123,970.87\$ taxes incluses

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission des Entreprises Bourget pour la réalisation des travaux de traitement de surface au montant de 123,970.87 taxes incluses.

Que les travaux seront payés avec le solde de la subvention de la taxe d'accise au montant de 42,484.\$ et le solde avec un emprunt au fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

Projet centre multifonctionnel Église

Considérant que nous avons vendu le 35 Principale;

Considérant que le Conseil avait mentionné, qu'advenant la vente du 35 Principale, qu'il investirait jusqu'à 15,000\$, dans la relocalisation du Cercle des Fermière à l'Église;

Considérant que le Conseil désire connaître le coût de construction de la mezzanine avant de prendre une décision finale;

Considérant que le Conseil désire prendre un temps de réflexion concernant l'ensemble de ce projet considérant l'évolution du dossier

En conséquence, il est unanimement résolu

Que le conseil municipal de la paroisse de Packington reporte sa décision.

Adoptée à l'unanimité

RS-37-17

Nomination des représentants du conseil au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Packington

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington nomme madame Sarah Lebel, messieurs Serge Beaulieu et Ovila Michaud comme représentant de la municipalité au sein de l'Office municipal d'habitation pour un mandat de 3 ans finissant le 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée

À 20 h 15, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée.

